



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission du contrôle budgétaire

18.12.2009

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Objet: Audition avec Algirdas Šemeta, commissaire désigné pour la fiscalité, l'union douanière, l'audit et la lutte anti-fraude

Les membres sont priés de trouver en annexe les réponses écrites envoyées par Algirdas Šemeta

Le Secrétariat

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE
DU PARLEMENT EUROPÉEN
DESTINÉ AU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ
Algirdas ŠEMETA
(Fiscalité et union douanière, audit et lutte antifraude)

Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle

- 1. Quels aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle sont-ils particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

Au cours des vingt premières années de ma vie professionnelle, j'ai toujours été en prise, d'une manière ou d'une autre, avec les matières économiques et financières. Mon expérience de ministre des finances m'a permis d'acquérir une connaissance approfondie des aspects financiers et budgétaires de l'Europe. Elle m'a également donné la capacité d'avoir une vue d'ensemble des dossiers, en évaluant les interconnexions entre différentes questions économiques et financières. Cette vision «holistique» sera importante pour la gestion d'un portefeuille qui recouvre un champ de responsabilité aussi large - fiscalité, douanes, procédure de décharge, audit et lutte contre la fraude – et qui doit en même temps soutenir et promouvoir le progrès économique de l'Union européenne, répondre aux besoins des citoyens et protéger leurs intérêts.

La majeure partie de ma carrière dans les institutions publiques de la République de Lituanie restaurée a été liée à la réforme économique et financière de l'État. J'estime que mon expérience peut à présent servir au niveau européen – notamment parce que l'Union européenne, avec le nouveau traité de Lisbonne, entre dans une nouvelle phase de son évolution et va faire face à une période de grands changements.

Étant membre de la Commission depuis le 1^{er} juillet 2009, j'ai déjà acquis une expérience de ses procédures internes et j'ai appris à connaître la valeur de la coopération interinstitutionnelle.

Je pense que mes compétences professionnelles, combinées à un fort engagement personnel au service de l'idéal européen, me permettront d'exercer efficacement la fonction de commissaire et de contribuer activement au projet européen, qui a été une source de

motivation majeure dans toute ma carrière. J'ai pris une part active au processus d'intégration de la Lituanie dans l'Union européenne, convaincu que cette intégration avait grandement profité aux citoyens de l'Union. Cet épisode a été et restera un moteur de ma vie professionnelle.

Je crois fermement que, eu égard aux missions confiées à la Commission, et notamment celle de promouvoir l'intérêt général de l'Union, l'indépendance des commissaires est un aspect particulièrement important.

Comme il ressort de ma déclaration d'intérêts (qui est accessible au public et sera immédiatement actualisée en cas de changement), je n'ai aucun intérêt commercial, financier ou politique ni aucun autre engagement qui pourrait entrer en conflit avec ma fonction de commissaire.

M'étant fermement engagé à respecter le devoir d'indépendance imposé aux membres de la Commission par les traités et par le code de conduite des commissaires, je ne solliciterai ni ne recevrai jamais d'instruction d'un gouvernement ou d'un quelconque autre organe. J'éviterai soigneusement toute situation qui pourrait mettre en doute mon impartialité et informerai le président de la Commission de tout cas de figure qui pourrait impliquer un conflit d'intérêts.

Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen et ses commissions

2. Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?

Conformément à l'accord-cadre et selon ma vision personnelle du rôle du commissaire, j'estime que, sans préjudice du principe de collégialité de la Commission, un membre de la Commission doit toujours assumer la responsabilité politique de l'action menée dans le domaine dont il a la charge. Souscrivant pleinement à ce principe, j'assumerai toute la responsabilité politique des activités de mes services. Je serai comptable, non seulement de mes propres actes, mais aussi des activités des services relevant de ma compétence. J'estime que les réponses et informations fournies par mes services le seront en mon nom, et j'en assumerai donc la responsabilité.

Contribuer à nouer et à entretenir des relations de coopération avec le Parlement européen et ses commissions constitue selon moi un aspect important du rôle d'un commissaire, qui figurera toujours en bonne place dans mon programme de travail. Mon expérience antérieure de gestionnaire m'a permis de bien comprendre l'importance de la coopération entre des institutions qui œuvrent à la réalisation d'objectifs communs. C'est pourquoi je suis fermement convaincu de toute la nécessité d'un dialogue constructif fondé sur l'esprit d'ouverture, la confiance mutuelle et des canaux de communication bien définis entre la Commission et le Parlement.

Je souhaiterais également souligner l'importance des relations qui s'établissent entre un commissaire et ses services. Le professionnalisme, la loyauté, la confiance et la transparence sont autant d'éléments essentiels conditionnant l'efficacité d'une équipe, au même titre qu'un dialogue ouvert et des échanges de vues réguliers. J'ai déjà établi des contacts personnels avec mes services et je poursuivrai mes efforts pour assurer une communication interne efficace à tous les niveaux, afin d'être informé sans délai de toute question importante requérant mon attention. De cette façon, je pourrai m'exprimer au sujet de toute mesure ou action prise dans

le domaine relevant de ma compétence et en répondre devant le Parlement.

3. Quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement, y compris à la lumière de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Je suis résolu et engagé à assurer un dialogue aussi étroit que possible avec le Parlement, qui est la seule institution européenne dont les membres sont directement élus et qui dispose de ce fait d'une légitimité démocratique pleine et entière en tant que représentante des citoyens.

Je suis convaincu que la transparence est un élément essentiel et indispensable à une bonne coopération interinstitutionnelle. La transparence est, selon moi, le seul vrai moyen de renforcer la responsabilité, l'efficacité, la légitimité et la bonne gouvernance du processus décisionnel de l'UE. C'est pourquoi je salue les progrès déjà accomplis avec l'adoption de l'accord-cadre et de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer».

Je suis prêt et résolu à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour accroître la transparence interinstitutionnelle, ce qui signifie pour moi de rendre régulièrement compte de mes activités, d'échanger des vues et des idées, de communiquer directement avec les membres des commissions, ainsi que de communiquer rapidement les informations claires et fiables dont le Parlement a besoin pour jouer le rôle renforcé qui est le sien depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Je suis prêt à donner au Parlement toutes les assurances qu'il sera informé, pleinement et sans retard, des propositions législatives et initiatives politiques de la Commission dans mon domaine de responsabilité, et qu'il recevra régulièrement des informations actualisées à toutes les étapes de la procédure. Je prendrai l'engagement politique personnel de veiller à ce que, dans les matières relevant de ma compétence, toutes les institutions soient traitées sur un pied d'égalité.

Il est essentiel que la Commission et ses membres écoutent attentivement la voix du Parlement et tiennent véritablement compte de ses préoccupations. Par conséquent, tout en préservant le rôle institutionnel et le droit d'initiative de la Commission, j'estime qu'une partie de mes fonctions consistera à me rendre disponible, dans la mesure du possible, pour les commissions parlementaires et leurs membres, à répondre à leurs questions et à les écouter attentivement, à faire preuve de réactivité et à tenir dûment compte de leurs points de vue et préoccupations. Je suis prêt à respecter pleinement l'obligation de donner suite aux prises de position du Parlement, en l'informant des mesures arrêtées en réponse à ses demandes.

Questions relatives aux politiques

4. Quelles sont les trois grandes priorités que vous entendez poursuivre dans le cadre du portefeuille qui vous est proposé, compte tenu, le cas échéant, de la crise financière, économique et sociale et des préoccupations liées au développement durable?

J'envisage mon portefeuille comme un moteur puissant au service de la relance économique et d'un progrès durable. Il peut apporter une contribution importante à la stratégie de sortie de

crise et devenir un levier économique pouvant garantir une concurrence loyale au sein de l'Union et la compétitivité de l'UE niveau mondial.

Sous ma responsabilité, la fiscalité sera axée sur un triple objectif, à savoir: promouvoir le bon fonctionnement du marché intérieur au profit des citoyens et des entreprises, aider l'UE à relever de nouveaux défis et aider les États membres à préserver leurs bases d'imposition nationales, notamment en luttant contre la fraude fiscale. La mise en œuvre concrète de ces priorités politiques suppose de recenser et d'éliminer les entraves fiscales existantes, comme la double imposition. Pour soutenir l'effort mondial de lutte contre le changement climatique, l'un des défis les plus pressants, j'œuvrerai en faveur d'un nouveau cadre fiscal «vert».

La sécurité et la sûreté des citoyens européens figureront parmi mes principales priorités en matière de politique douanière. Je m'efforcerai également d'améliorer l'environnement des entreprises et de réduire les charges administratives pesant sur les secteurs d'activité et les opérateurs. Pour atteindre ces objectifs, j'élaborerai un cadre stratégique pour les douanes allant jusqu'à l'horizon 2020, en collaborant notamment avec mes collègues sur la question de la gestion coordonnée des frontières. De plus, je tâcherai de faire en sorte, en coopération avec les États membres, que les nouveautés introduites par le code des douanes modernisé deviennent opérationnelles, afin que l'Union puisse tirer pleinement parti des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications («e-customs», ou douane informatisée).

Mon portefeuille implique également d'instaurer la confiance quant à la façon dont l'argent des contribuables est collecté et dépensé. Ma priorité sera d'affermir cette confiance. Le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et douanière dans l'UE et au niveau international sera au cœur de ma politique. Nous contribuerons ainsi à la relance économique. En parallèle, j'œuvrerai en faveur d'une qualité maximale des dépenses budgétaires au niveau de l'UE, en agissant sur les axes suivants: transparence accrue, simplification administrative, contrôle approfondi et responsabilisation totale en cas de mauvaise gestion. De nouveaux progrès dans la voie de l'obtention d'une déclaration d'assurance positive (DAS), en vue de ramener le taux d'erreur à un niveau tolérable et d'optimiser le rapport coûts/avantages des contrôles aux fins d'une bonne gestion financière, seront également indispensables. Dans ce contexte, je poursuivrai le développement d'un dialogue ouvert et constructif avec la Cour des comptes et le Parlement, afin de parvenir à une lecture commune de tous les enjeux et de dégager un consensus sur la meilleure façon de les aborder. Les rôles de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) – en tant que service antifraude indépendant, pluridisciplinaire et moderne - et du service d'audit interne de la Commission resteront essentiels à cet égard.

Telles sont les principales tâches qui m'attendent. Telles sont mes grandes priorités.

5. Quelles sont les initiatives législatives et non législatives spécifiques que vous entendez présenter, et selon quel calendrier? Quels engagements spécifiques pouvez-vous prendre concernant en particulier les priorités et demandes des commissions (en annexe) qui relèveraient de votre portefeuille? De quelle manière veilleriez-vous personnellement à la bonne qualité des propositions législatives?

Mon intention est de moderniser la fiscalité de l'énergie, de sorte qu'elle contribue davantage à l'objectif - hautement prioritaire – de maîtriser le changement climatique, en proposant notamment de revoir la directive relative à la taxation de l'énergie en vue de compléter le régime d'échange de droits d'émission par un élément de taxe carbone, dans la perspective plus large d'un cadre d'imposition «vert». Afin de permettre aux entreprises européennes de

tirer pleinement parti du marché unique, de réduire les coûts liés au respect de la réglementation et de renforcer leur compétitivité, nous devons, d'après moi, jeter un regard neuf sur la possibilité d'une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés. Pour renforcer l'efficacité de la fiscalité indirecte, je proposerai également des mesures visant à améliorer le système de TVA et à revoir les méthodes appliquées en matière de droits d'accise.

Mon approche de la lutte contre la fraude fiscale sera double: en premier lieu, j'entends promouvoir une meilleure gouvernance à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, notamment en supprimant les échappatoires qu'offre la directive sur la fiscalité de l'épargne et en améliorant l'action de l'UE envers les pays tiers et les paradis fiscaux. En second lieu, j'encouragerai une amélioration substantielle de la coopération fiscale entre les administrations des États membres via, par exemple, l'établissement d'un réseau opérationnel «Eurofisc» et le programme Fiscalis, et je leur fournirai de meilleurs outils pour détecter et prévenir la fraude. Par ailleurs, j'examinerai, avec d'autres collègues, la possibilité d'instaurer une taxe, coordonnée au niveau international, portant sur les transactions financières, ainsi que d'autres sources possibles de financement innovant.

Afin de protéger l'UE, ses citoyens et son environnement des dangers potentiels qui apparaissent dans le sillage du commerce international, je mettrai en œuvre le plan de lutte contre la contrefaçon 2009-2012 de l'UE et je réexaminerai la législation douanière visant à protéger les droits de propriété intellectuelle.

J'élaborerai, pour le Conseil et le Parlement, un rapport d'activité sur la mise en œuvre de la réforme douanière de grande envergure qui a été lancée avec le code des douanes modernisé et la décision relative à l'informatisation des douanes. Pour m'assurer que nous faisons ce qu'il faut comme il faut, je renforcerai les contacts avec le monde des entreprises par l'intermédiaire du Groupe de contact opérateurs, et j'informerai le Parlement de manière exhaustive à un stade précoce.

En ce qui concerne l'exécution du budget de l'UE, une nouvelle réduction du niveau d'erreur global et, plus particulièrement, la prise en charge des problèmes dans certains domaines spécifiques tel celui des Fonds structurels est une priorité essentielle. Par conséquent, pour ma part, j'envisagerai de renforcer le rôle des résumés annuels, si nécessaire dans le cadre du réexamen du règlement financier, et je continuerai à soutenir les initiatives volontaires des États membres et à évaluer l'assurance que nous pouvons tirer de véritables déclarations de gestion nationales. Avec mes collègues, je m'attacherai rapidement à présenter des propositions concrètes en ce qui concerne le risque d'erreur tolérable dans les domaines de la recherche, de l'énergie, des transports, du développement rural, de l'aide extérieure, du développement, de l'élargissement et des dépenses administratives. D'autres propositions seront présentées par la suite, dont la dernière – et non la moindre - concernera la politique de cohésion.

J'estime qu'il existe de solides arguments en faveur d'une simplification des critères d'éligibilité des dépenses, en plus des simplifications déjà apportées à la réglementation pour la période de programmation 2007-2013. Le relèvement des plafonds pour les taux forfaitaires ou la simplification des règles concernant les intérêts produits par les avances versées sont des exemples de mesures de simplification possibles. Je pense que cette nouvelle approche, qui comprend la définition d'un niveau d'erreur tolérable, le renforcement du cadre juridique concernant la reddition de comptes par les États membres dans le cadre de la gestion partagée et une simplification des règles financières, nous aidera à avancer dans la voie de l'obtention

d'une déclaration d'assurance positive de la Cour des comptes et à donner les suites voulues aux recommandations du Parlement concernant la décharge.

Je considère que la transparence est indissociable de l'obligation de rendre des comptes. Le système en ligne existant, partiellement décentralisé, permet à quiconque de savoir qui bénéficie d'un financement de l'UE. Ce système pourrait cependant être rendu plus convivial et des améliorations concrètes pourraient déjà être envisagées, qui consisteraient à rationaliser la fonction de recherche du portail de la Commission et, en parallèle, à harmoniser la structure et la présentation des sites nationaux, régionaux et internationaux accessibles à partir du portail central.

Quelle que soit la forme que prendra le futur Service européen d'action extérieure (SEAE), je veux qu'il soit clair que, pour ce qui concerne le portefeuille dont j'aurai la charge, ni l'existence de ce nouveau service ni les modifications du règlement financier qui en découlent ne devront diminuer le droit de regard du Parlement en tant qu'autorité de décharge.

S'agissant de l'OLAF, je me félicite de pouvoir souligner qu'après 10 années d'existence, cet Office a solidement assis son savoir-faire et sa réputation. Je serai particulièrement heureux d'avoir la charge, dans le plein respect de son indépendance opérationnelle, d'un Office qui a remporté d'importants succès dans le domaine de la lutte contre la contrebande et la contrefaçon. L'avenir de l'OLAF est important. La Commission et le Parlement européen ont pour objectif commun de préserver son indépendance et de renforcer son efficacité. Dans ses orientations politiques, le président de la Commission a proposé que l'OLAF bénéficie d'une indépendance totale en dehors de la Commission. Pour progresser dans la voie d'une réforme sérieuse et satisfaisante de l'OLAF, nous devons examiner de manière approfondie toutes les solutions afin de trouver la meilleure possible, eu égard aux propositions déjà formulées et à la réflexion plus générale que mène la Commission concernant la possibilité, introduite par l'article 86 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), d'instituer un Parquet européen. Pendant tout le processus, mon action sera guidée par deux principes fondamentaux. Premièrement, toute réforme de l'OLAF doit garantir son indépendance opérationnelle et son efficacité, ainsi que son obligation de rendre compte, tout en renforçant la protection de l'argent des contribuables européens, notamment en facilitant un suivi effectif au niveau national. Deuxièmement, toutes les propositions que je présenterai feront l'objet d'une consultation exhaustive des parties prenantes, en particulier du Parlement, qui a déjà fourni des contributions aussi importantes que précieuses sur cette question.

Enfin, pour assurer la qualité des propositions législatives dans les domaines relevant de ma compétence, je veillerai à ce que des analyses d'impact approfondies soient effectuées chaque fois que nécessaire.